

Carte tarifaire Total Gas & Power Belgium - Digital Variable Green Power mars 2020

Conditions particulières relatives à la formule Digital Variable Green Power en Région flamande – TVA non incluse

L'offre Digital Variable Green Power est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec, pour l'ensemble des points de fourniture, une consommation annuelle d'électricité inférieure à 100 MWh.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région flamande. Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats de 1, 2 ou 3 ans souscrits en ligne en **mars** 2020 et aux contrats renouvelés en **mai** 2020 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application). Ces conditions restent d'application pour autant que le consommateur reçoive ses factures par e-mail ou Zoomit et gère toute question liée à son contrat uniquement en ligne.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur : Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe
2. Tarifs régulés :
 1. Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)
 2. Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe

Type de compteur	ENERGIE (C€/KWH)			REDEVANCE FIXE (€/an)	COÛTS ÉNERGIE VERTE 2020 (C€/KWH) ¹
	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
Mono-horaire	5,7603	-	-	20	2,4103
Bi-horaire	6,8191	4,3313	-	20	2,4103
Mono-horaire et exclusif nuit	5,7603	-	5,7633	20	2,4103
Bi-horaire et exclusif nuit	6,8191	4,3313	5,7633	20	2,4103

Type de compteur	ENERGIE (C€/KWH) HORS TVA		
	Jour	Nuit	Exclusif nuit
Mono-horaire	ENDEX 103 * 1,0937 + 0,4168	-	-
Bi-horaire	ENDEX 103 * 1,3104 + 0,4168	ENDEX 103 * 0,8012 + 0,4168	-
Mono-horaire et exclusif nuit	ENDEX 103 * 1,0937 + 0,4168	-	ENDEX 103 * 1,0943 + 0,4168
Bi-horaire et exclusif nuit	ENDEX 103 * 1,3104 + 0,4168	ENDEX 103 * 0,8012 + 0,4168	ENDEX 103 * 1,0943 + 0,4168

Le prix de l'énergie est indexé trimestriellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (hors TVA). Endex103 représente la moyenne arithmétique en c€/kWh des cotations « end of day » (jours ouvrables de ICE Endex) pour le trimestre Q publiées sur le site de la bourse d'énergie ICE ENDEX (<http://data.theice.com/>) au cours du mois qui précède directement le trimestre de fourniture pour le produit ICE Endex Belgian Power Base Load Futures. Vous pouvez également consulter les paramètres électricité sur <http://www.creg.be/fr/evolprix.html>.

2. Tarifs régulés

En ce qui concerne ces tarifs régulés, Total Gas & Power intervient exclusivement en tant qu'intermédiaire.

Coûts d'utilisation des réseaux de distribution et de transport

Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution	COÛTS DE DISTRIBUTION (C€/KWH) ²				TRANSPORT (C€/KWH) ³	COÛTS POUR L'ACTIVITÉ DE MESURE ET COMPTAGE (€/AN)
	Mono horaire	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
FLUVIUS - tarif GASELWEST	16,5872	16,5872	11,0484	3,7531	2,2794	4,6217
FLUVIUS - tarif IMEA	12,0238	12,0238	8,9697	3,0399	2,2115	4,6217
FLUVIUS - tarif IMEWO	12,9757	12,9757	8,5303	2,9928	2,2939	4,6217
FLUVIUS - tarif INTER-ENERGA	10,8490	10,8490	8,9077	3,8876	2,1665	5,1662
FLUVIUS - tarif INTERGEM	10,7621	10,7621	6,8985	2,5054	2,1859	4,6217
FLUVIUS - tarif IVEG	11,8183	11,8183	9,0081	4,3447	2,4970	5,1662
FLUVIUS - tarif IVEKA	12,9077	12,9077	9,0757	3,1615	1,9252	4,6217
FLUVIUS - tarif IVERLEK	13,4113	13,4113	9,0870	3,1287	2,1378	4,6217
FLUVIUS - tarif PBE	13,4429	13,4429	10,1416	5,4733	2,2536	5,1662
FLUVIUS - tarif SIBELGAS	15,0183	15,0183	10,7915	3,9151	2,4082	4,6217
FLUVIUS - tarif INFRAX WEST	10,5401	10,5401	8,3747	3,7048	2,2329	5,1662

Taxes, redevances, cotisations et surcharges ⁴

VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	COTISATION SUR L'ÉNERGIE (C€/KWH)	COTISATION FÉDÉRALE (C€/KWH) ⁵	TARIF PROSOMMATEUR (€/KW) ⁶
FLUVIUS - tarif GASELWEST	0,2330	0,3181	105,9360
FLUVIUS - tarif IMEA	0,2330	0,3181	84,6153
FLUVIUS - tarif IMEWO	0,2330	0,3181	86,5513
FLUVIUS - tarif INTER-ENERGA	0,2330	0,3181	79,6422
FLUVIUS - tarif INTERGEM	0,2330	0,3181	72,2854
FLUVIUS - tarif IVEG	0,2330	0,3181	86,3093

FLUVIUS - tarif IVEKA	0,2330	0,3181	85,2203
FLUVIUS - tarif IVERLEK	0,2330	0,3181	87,4225
FLUVIUS - tarif PBE	0,2330	0,3181	91,5244
FLUVIUS - tarif SIBELGAS	0,2330	0,3181	100,7690
FLUVIUS - tarif INFRA WEST	0,2330	0,3181	76,5083

Cotisation fonds énergie

TRANCHE DE CONSOMMATION ANNUELLE	MONTANT ANNUEL (€)
Résidence principale avec tarif social	0,00
Résidence principale sans tarif social	0,43
Résidence secondaire	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

Total Gas & Power offre à ses clients une électricité 100% verte. C'est un engagement de toujours, résolument tourné vers l'avenir. Total Gas & Power garantit aux clients signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

Comparez malin et payez moins

L'offre Total Gas & Power Digital Variable Green Power est soumise aux conditions générales de Total Gas & Power. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de Total Gas & Power (<http://www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente>), les présentes conditions prévalent.

1 Déterminé et facturé sur base d'un prix (htva) de certificat vert égal à 97€, de certificat de cogénération égal à 28,4 € et de pourcentages, tels que déterminés légalement, des prélèvements du client pour lequel Lampiris SA doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Lampiris SA se réserve le droit de répercuter au client toute modification légale de ces pourcentages. 2 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire.

Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Il s'agit des tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (VREG) et publiés sur son site officiel (www.vreg.be).

3 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire.

Les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT), Elia. Il s'agit des tarifs de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel (www.creg.be).

4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.creg.be). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.

5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.

6 Exemple pour une famille : Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x € 85 = € 246,5 (TVA incl.).

Lampiris SA, société du groupe Total, est fournisseur d'énergie sous la marque Total Gas & Power Belgium

